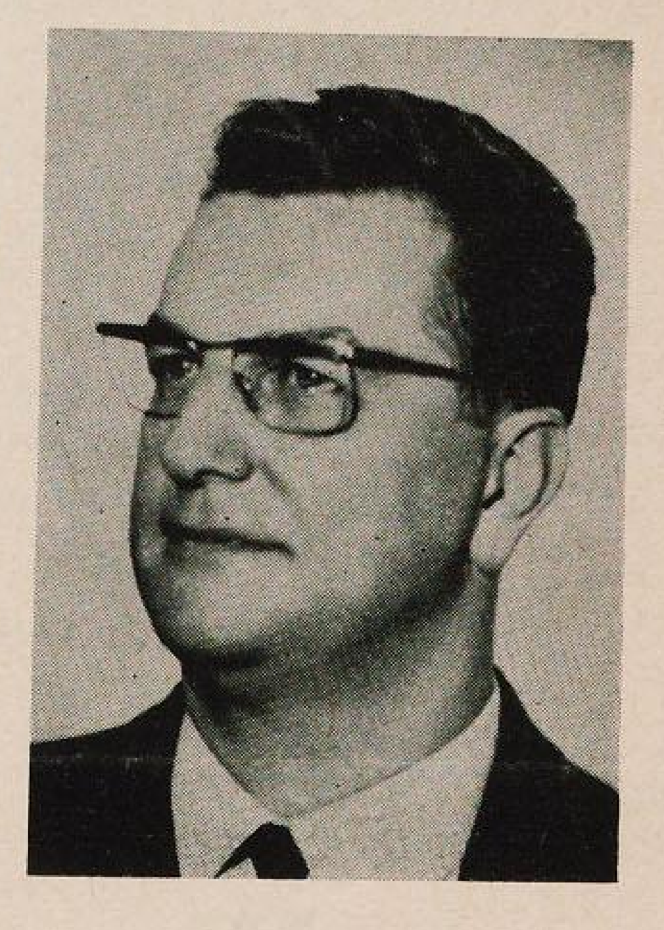
Elections législatives du 30 juin 1968 — 1ère Circonscription de Paris

1er et 4me arrondissements

UNION POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

Pierre-Charles KRIEG



Député sortant, Avocat à la Cour,
Directeur politique adjoint de « La Nation »

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Permettez-moi, avant toute autre chose, de vous rappeler quelques chiffres :

Si nous comparons le scrutin du 23 juin dernier dans nos deux arrondissements à celui du 5 mars 1967, il y a quinze mois, nous constatons :

- que le corps électoral a diminué de 5,5 %
- que la gauche (communiste, FGDS et PSU) perd 10 % des suffrages qu'elle avait alors recueillis
- que les Centristes en perdent 31 %
- que par contre le candidat de la majorité, ayant cette année reçu l'investiture de l'Union pour la Défense de la République en gagne 8 %.

Ceci montre que les électeurs des 1er et 4ème arrondissements de Paris ont compris la leçon des événements passés et singulièrement celle des désordres du mois de Mai dernier et qu'ils ont tenu à réaffirmer, avec plus de force encore, leur attachement aux institutions de la Vème République et à son Président, le Général de GAULLE, déjà proclamé à l'occasion des scrutins de 1958, 1962, 1965 et 1967.

Mais celà ne signifie pas que tout soit joué et qu'en particulier le scrutin de Dimanche prochain, 30 juin, ne présente plus qu'un intérêt secondaire.



IL EST AU CONTRAIRE PRIMORDIAL

Penser que l'élection du candidat U.D.R. est automatique, peut conduire certains d'entre vous à préférer quitter Paris, soit pour leurs vacances, soit pour le week-end, en laissant aux autres électeurs le soin de remplir leur devoir. Ce raisonnement est des plus dangereux.

Il ne faut en effet pas oublier que l'an dernier, 2.718 électeurs du 1er tour ne votèrent pas au second et qu'il y eut 4.312 suffrages exprimés en moins.

Il est indispensable pour que le complet succès de la Vème République soit assuré dans notre circonscription que pareille situation ne se reproduise pas.

NUL N'A LE DROIT DE COMPTER SUR LES AUTRES
POUR ACCOMPLIR CETTE TACHE PRIMORDIALE

C'est pourquoi, quelles que soient les dispositions que vous aviez prises pour ce dernier Dimanche de Juin avant que ne surviennent les dramatiques événements de Mai dernier, votre DEVOIR est de VOTER pour que soit assurée la DEFENSE DE LA REPUBLIQUE dans nos deux arrondissements.

Que dire maintenant de l'attitude du candidat centriste qui se maintient contre toute chance de succès ? Certes, il soutiendra que son attitude ne présente aucun risque car il n'y a pas, selon lui, de danger communiste.

Mais nous savons que ce raisonnement n'est que partiellement vrai et qu'un nombre accru d'abstentions peut tout remettre en cause.

Il faut donc bien constater que ce candidat — oublieux de la règle suivant laquelle en présence d'un quelconque danger communiste le moins bien placé des candidats nationaux doit se retirer devant l'autre — suit la voie qui fut tracée il n'y a pas si longtemps par M. LEGARET dont il a d'ailleurs officiellement invoqué le patronnage.

Les habitants des 1er et 4ème arrondissements n'ont certainement pas oublié comment — lors des élections municipales de 1965 — ce dernier refusa de retirer sa liste sous des prétextes fallacieux et assura, ainsi, le succès d'une liste de front populaire. C'est à lui que vous devez d'être aujourd'hui représentés au Conseil de Paris par des conseillers communistes ou socialistes.

Allez-vous aujourd'hui courir le risque de voir une semblable manœuvre se répéter ? Certainement NON et vous y répondrez en votant pour le candidat d'UNION POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE.

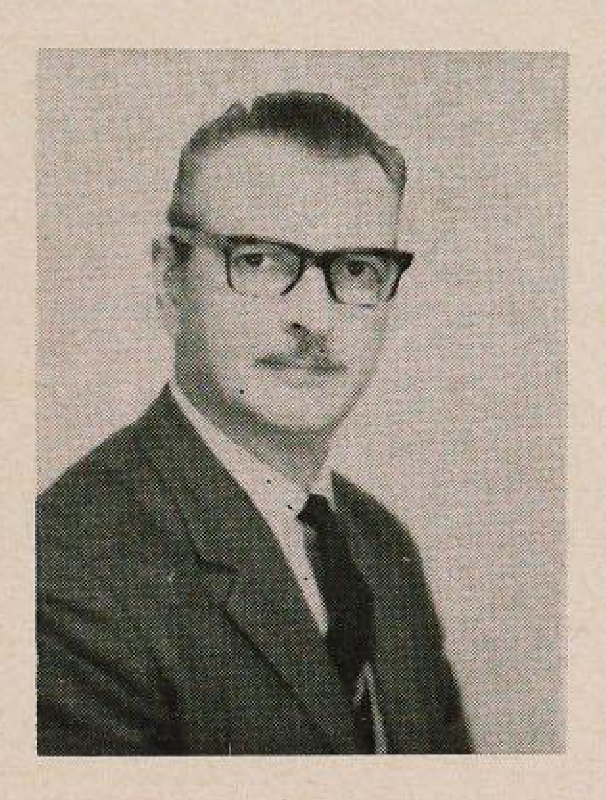
Seul en effet, le succès local et national des candidats de la majorité peut donner au gouvernement de demain les bases solides qui lui permettront de promouvoir les réformes indispensables.

Vous savez, toutes et tous, que le succès des oppositions ne nous conduirait qu'à l'anarchie et à la guerre civile.

EN MASSE, POUR ASSURER VOTRE AVENIR ET CELUI DE VOS ENFANTS,

Vous voterez pour

Pierre-Charles KRIEG



SUPPLEANT :

Robert VOLLET
Cadre Administratif

Vu : LE CANDIDAT

I.M.P., 40, rue des Jeuneurs, Paris-2